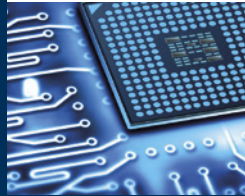
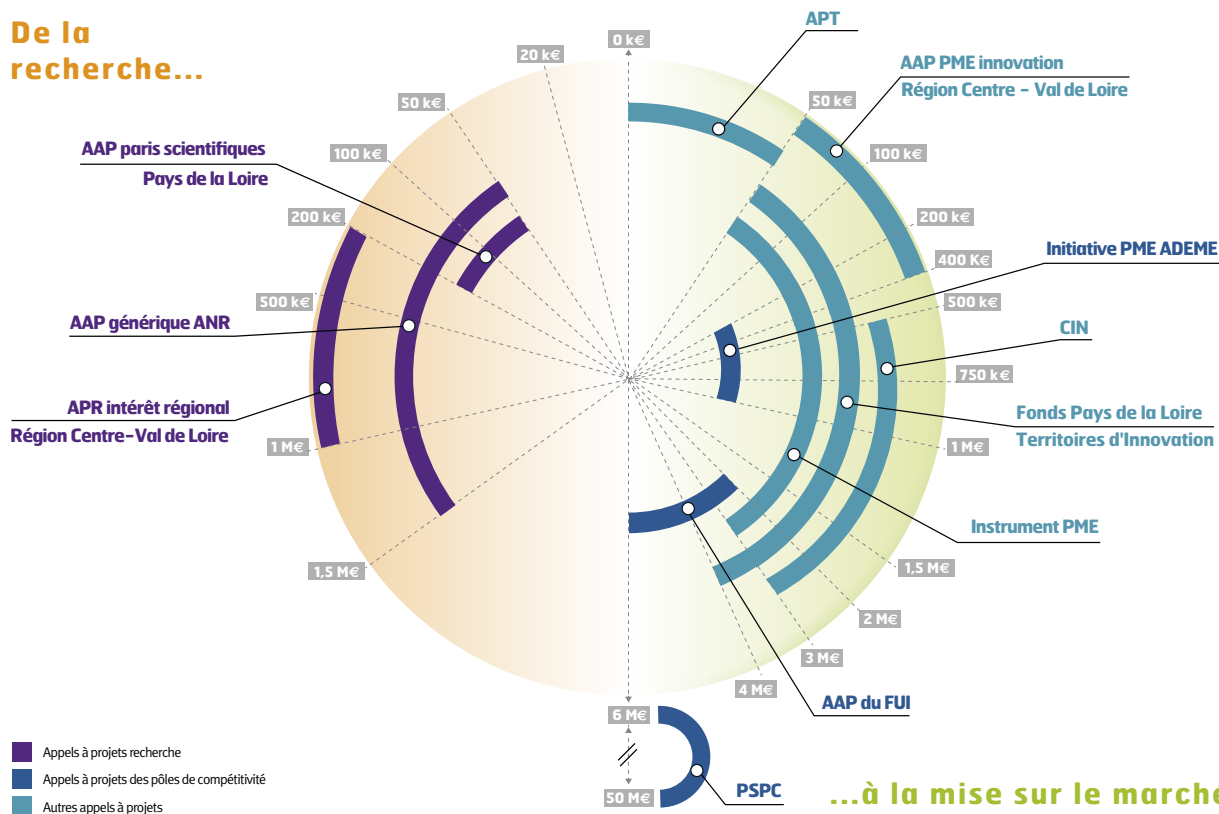


LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS PUBLICS DE L'INNOVATION



Le pôle de compétitivité S2E2 vous conseille dans l'optimisation de votre plan de financement et vous accompagne pour la construction de votre projet d'innovation. En fonction de votre projet, il peut exister des financements publics adaptés à votre situation, en complément de votre apport privé.

De la recherche...



...à la mise sur le marché de produits innovants

Consultez l'intégralité des appels à projets sur le site :
www.s2e2.fr



Appel à projet de recherche d'intérêt régional de la Région Centre-Val de Loire

Appel à projet dédié à la recherche d'intérêt régional relative aux thématiques prioritaires définies par la Région Centre-Val de Loire. Il est ouvert aux laboratoires de recherche publique de la Région.

Consortium

Deux partenaires dont au moins un partenaire non académique.

Mode de financement

Subventions :

- De 20 à 200 k€ uniquement pour les établissements de recherche publique.
- Pour les entreprises situées en Région Centre-Val de Loire, un financement via le dispositif CAP R&D&I peut être sollicité.

Critère fondamental de sélection

Le porteur doit être un établissement public de recherche localisé en Région Centre-Val de Loire.

Durée du projet : de 1 à 3 ans.

Labellisation
RECOMMANDÉE



Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation

Il a pour vocation de soutenir les PME dans le développement de leurs projets d'innovation technologique ou non, pour favoriser la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée. Les projets doivent s'inscrire dans les spécialisations intelligentes régionales des Pays de la Loire : « technologies avancées de production », « industries maritimes », « informatique et électronique professionnelle », « design, industries culturelles et créatives ».

Consortium

PME ou consortium dont le chef de file est une PME.

Mode de financement

- Projets en phase de faisabilité : subvention maximale de 50 k€.
- Projets en phase de développement : financement jusqu'à 50 % de l'assiette des dépenses retenues sous forme d'avance remboursable à taux nul, remboursable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro.

Critère fondamental de sélection

Degré de rupture en termes d'innovation et retombées économiques.



Appel à projet de l'agence nationale de la recherche (ANR)

Appel à projet générique ouvert à toutes les disciplines scientifiques et à tous types de recherche, depuis les projets les plus académiques jusqu'aux recherches appliquées menées dans le cadre de partenariats avec des entreprises et notamment les PME et les TPE.

Consortium

Au minimum deux structures distinctes dont un organisme public de recherche.

Mode de financement

- Subventions jusqu'à 45 % des dépenses éligibles pour les entreprises.
- Jusqu'à 100 % des coûts marginaux pour les laboratoires.

Critère fondamental de sélection

Pertinence et caractère stratégique du projet au regard des orientations de l'appel à projet.

Intérêt des objectifs scientifiques et technologiques.

Labellisation
RECOMMANDÉE



Appel à projet de recherche Paris scientifiques Pays de la Loire

Les paris scientifiques régionaux doivent être des projets ciblés, permettant à une équipe de quelques chercheurs, issus d'un ou plusieurs laboratoires d'explorer des sujets scientifiques innovants, intégrant une réelle prise de risque.

Consortium

Porté par un(e) enseignant-chercheur ou chercheur basé en Pays de la Loire et rattaché à un laboratoire de recherche académique, d'un organisme ou d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche.

Mode de financement

Subventions (au maximum 85% du coût total du projet).

Critère fondamental de sélection

La prise de risque proposée par le projet et notamment son degré de rupture avec les recherches en cours menées au sein du (des) laboratoire(s).



Consultez l'intégralité des appels à projets sur le site :
www.sze2.fr

bpifrance

Aide pour le développement de l'innovation en collaboration internationale (ADICI)

Tout projet, en collaboration avec un partenaire étranger, d'innovation de produits, procédés ou services à contenu technologique présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation, quelle que soit la thématique.

Consortium

Participation d'au moins deux entreprises (une entreprise française et une entreprise établie hors de France), quelque soit le pays et quelque soit la taille de l'entreprise étrangère.

Mode de financement

Aide sous forme d'avance remboursable en cas de succès :

- 65 % pour les entreprises de moins de 250 personnes,
- 50 % pour les ETI de 250 à 2 000 personnes.

Versement de l'aide conditionné par la présentation d'un accord de partenariat signé entre l'entreprise française et la ou les entreprises établies hors de France.

Dépenses éligibles

Aide pouvant couvrir, notamment, la réalisation et la mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration, les coûts de propriété intellectuelle (dépôt et extension de brevet pour les PME...) ou de mise aux normes, les études de marchés tests, l'actualisation du plan d'affaires du lancement industriel et commercial...

bpifrance

Aide au partenariat technologique (APT)

Aide permettant de financer le montage de projets collaboratifs de RDI (Recherche Développement Innovation), qui vise à accompagner la préparation du partenariat innovant et à faciliter la participation des entreprises françaises à des projets collaboratifs nationaux, transnationaux, intergouvernementaux, communautaires ou via des coopérations bilatérales avec certains pays.

Entreprise éligible

PME et entreprises de moins de 2 000 salariés.

Mode de financement

Participation au financement du projet de partenariat principalement sous forme de subvention plafonnée à 50 000 € ou sous forme d'avance récupérable au-delà.

Dépenses éligibles

Toutes les dépenses internes ou externes de préparation d'un partenariat : recherche de partenaire(s), négociation de l'accord de consortium, recours à des conseils ou prestataires spécialisés, préparation des réponses aux appels à projets, des accords et des candidatures, assistance et conseil juridique, participation à un salon professionnel notamment.



Labellisation
OBLIGATOIRE

Fonds Unique Interministériel (FUI)

Il a vocation à financer le développement des projets collaboratifs de R&D, labellisés par un (ou plusieurs) pôle(s) de compétitivité, visant à l'émergence de procédés, produits ou services innovants, avec un potentiel de mise sur le marché à court ou moyen terme (3 ans max. après la fin du projet).

Consortium

- Au moins deux entreprises et un établissement public de recherche ou de formation.
- Le porteur est obligatoirement une entreprise capable de démontrer des qualités managériale et fédératrice.

Mode de financement

- À hauteur maximale de 45 % du budget du projet pour les PME,
- 30 % pour ETI de moins de 2 000 salariés,
- 100 % des coûts marginaux ou 40 % des coûts complets pour les organismes de recherche.

Critère fondamental de sélection

Le caractère innovant, la complémentarité, la cohérence du consortium et les retombées économiques prévisionnelles.

bpifrance



Labellisation
RECOMMANDÉE

Projet structurant de R&D des Pôles de compétitivité (PSPC)

Le PSPC est un dispositif du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir), ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles dont l'ampleur est significative via des projets de R&D collaboratifs ambitieux, qui visent à renforcer les positions des entreprises du territoire sur les marchés porteurs.

Consortium

Au moins deux entreprises et un établissement public de recherche ou de formation.

Mode de financement

Subventions et/ou avances remboursables.

Les subventions : jusqu'à 45 % des dépenses éligibles pour les entreprises et jusqu'à 100 % des coûts marginaux pour les laboratoires.

Critère fondamental de sélection

Projets de R&D ambitieux visant à renforcer les positions des entreprises de notre territoire sur les marchés porteurs.

Concours d'innovation numérique (CIN)

Ce concours est un dispositif de soutien à l'excellence dans le numérique financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Il est dédié aux projets innovants mobilisant le numérique pour développer un nouveau produit ou service disruptif par son contenu, son procédé de réalisation, son modèle économique ou l'expérience proposée.

Bénéficiaire

Ce concours d'adresse à des sociétés basées en France, existantes (PME ou ETI) ou en cours de création, proposant seules ou à plusieurs un projet ou service disruptif sur l'une des 8 thématiques applicatives du concours (Mieux vivre, Partager, Mieux apprendre et se cultiver, S'entraider, Mieux se déplacer, Mieux consommer, Mieux produire, Construire une croissance).

Mode de financement

Aide financière de 50 % maximum des dépenses du projet (la moitié en subvention et l'autre moitié en avance remboursable).

Critère fondamental de sélection

- Adéquation aux objectifs du concours,
- Ambition et pertinence de l'innovation,
- Valeur d'usage, ambition marché et potentiel économique,
- Crédibilité de l'équipe.



Instrument PME

L'objectif de ce dispositif est de mettre l'accent sur la croissance économique en contribuant à l'émergence de technologies ayant un niveau de maturité permettant une mise sur le marché rapide.

Bénéficiaire

Une PME peut répondre seule, ou avec des partenaires.

Mode de financement

Phase 1 : jusqu'à 50 k€ de subventions.

Phase 2 : de 500 k€ à 2,5 M€ de subventions.

Critère fondamental de sélection 2016/2017

Caractère innovant, retombées économiques à l'échelle européenne, connaissance et accès au marché.



Appel à projets PME innovation de la Région Centre-Val de Loire

Dispositif de soutien aux activités d'innovation des PME de la Région Centre-Val de Loire :
Innovation de produit ou de service,
Innovation de procédé,
Innovation de commercialisation,
Innovation d'organisation.

Consortium

Les projets peuvent être collaboratifs ou individuels.
Le porteur doit être une PME/TPE de la Région Centre-Val de Loire.

Mode de financement

Subventions représentant de 35 % (PME) à 45 % (TPE) des dépenses du projet.
Le montant d'aide est plafonné à 400 000 € maximum.

Critère fondamental de sélection

Les projets doivent intégrer un caractère innovant avéré et démontrer des retombées économiques, sociales, environnementales en Région.



Initiative PME (ADEME)

Initiative PME permet de cofinancer des projets de recherche et développement contribuant à accélérer le développement et le déploiement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions innovantes.

Bénéficiaire

PME au sens communautaire du terme établies en France.

Mode de financement

Aide financière sous forme de subvention jusqu'à 200 000 € maximum par projet.

Critère fondamental de sélection

Caractère innovant, retombées économiques, accès au marché notamment à l'export.
Les projets labellisés par un pôle de compétitivité, pertinents par rapport aux thématiques concernées et satisfaisant aux critères d'éligibilité sont automatiquement retenus pour la phase d'audition.



PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ S2E2
c/o STMicroelectronics
10, rue Thalès de Milet CS 97155
37071 TOURS Cedex 2 - FRANCE
Tél. : 02 47 42 41 21 - contact@s2e2.fr



Ils soutiennent le pôle S2E2

